

## DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention badminton

### Objectif

La possession du diplôme atteste, dans le domaine du badminton, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification : concevoir des programmes de perfectionnement et de développement sportif ; mettre en oeuvre un projet de perfectionnement et de développement sportif ; conduire une démarche d'enseignement et d'entraînement ; conduire des actions de formation auprès des bénévoles et des professionnels ; mener des actions de tutorat ; développer et promouvoir le badminton en direction de tous les publics ; organiser l'implantation technique des espaces de pratique. [Replier](#)

- [Dates & lieux \(2\)](#)
- [Contenus](#)
- [Organisation](#)
- [Carte](#)

### • Voiron - Du 11/06/2018 au 24/06/2019

- Centre de ressources, d'expertise et de la[...] - La Brunerie - 38503 Voiron
- [Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives Auvergne Rhône-Alpes \(CREPS Auvergne Rhône\)](#) - Tél : 04 76 35 67 25
- Contact : Denise Laurent ([Contacter](#)) - Tél : 04 76 35 67 25

Public et financement

Financement	Effectif	Recrutement
Bénéficiaire de l'action	--	

**Public** : Tout public

**Aire de recrutement** : Autres

Trouvez un logement pour votre formation / stage sur le site partenaire :



## 2. Voiron - Du 24/06/2019 au 26/06/2020

- Centre de ressources, d'expertise et de la[...] - La Brunerie - 38503 Voiron
- [Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives Auvergne Rhône-Alpes \(CREPS Auvergne Rhône\)](#) - Tél : 04 76 35 67 25
- Contact : Denise Laurent ([Contacter](#)) - Tél : 04 76 35 67 25

Public et financement

Financement	Effectif	Recrutement
Bénéficiaire de l'action	--	

**Public :** Tout public

**Aire de recrutement :** Autres

Trouvez un logement pour votre formation / stage sur le site partenaire :



## Programme

4 Unités de Compétence :

- UC1 : concevoir des programmes de perfectionnement en Badminton.
- UC2 : coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en Badminton.
- UC3 : conduire une démarche de perfectionnement en Badminton ; conduire des actions de formation.
- UC4 : encadrer le Badminton en sécurité.

Des équivalences ou des allègements de formation peuvent être accordés en fonction du profil du candidat et de ses acquis antérieurs.

**Cette certification est composée de :**

- CC Direction d'un accueil collectif de mineurs
- CS Accompagnement à la démarche de développement durable
- CS Animation et insertion sociale
- CS Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- UC 1. Être capable de concevoir un projet d'action
- UC 2. Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- UC 3. Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- UC 4. Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité
- UCC Direction d'un accueil collectif de mineurs

[Fiche détaillée sur le site de l'organisme](#)

## Validation de la formation

[DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention badminton](#)

Niveau de sortie : Niveau III : BTS, DUT

## Modalités pédagogiques

**Modalité d'enseignement :** formation mixte

## Durées et rythmes

**Organisation des cours :** Rythme en alternance

**Durée en centre :** 588 h

**Durée en entreprise :** 500 h

**Durée totale :** 1088 h

La formation est organisée en 13 périodes. Chacune composée de : [...]

## Admission

**Niveau d'entrée :**

information non communiquée

**Recrutement :**

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent.
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, c'est-à-dire :

? être capable de justifier d'une pratique compétitive de niveau régional ;

? être capable de justifier d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel de pratiquants de badminton pendant deux saisons sportives au minimum.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

? d'une attestation de classement minimum B3 ou d'un niveau de jeu équivalent, délivrée par le directeur technique national du badminton ;

? d'une attestation justifiant d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel de pratiquant de badminton dans tout type de structure pendant deux saisons sportives au minimum, délivrée par le responsable de la ou des structures.

Sont dispensées d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe les personnes titulaires:

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « badminton » ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport « activités physiques pour tous » ;
- Entraîneur badminton (DEB) délivré par la Fédération française de badminton ;
- Initiateur Jeunes délivré par la Fédération française de badminton.

**Modalités d'accès :**

Contenu des épreuves de sélection - épreuve écrite (1h30)[...]

## **Organisme responsable**

**[Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives Auvergne Rhône-Alpes \(CREPS Auvergne Rhône\)](#)**

Centre de ressources, d'expertise et de[...]

Site de Vallon Pont d'Arc

Passage de la 1ère Armée

07150 Vallon-Pont-d'Arc

Tél : 04 75 88 15 10

Fax : 04 75 37 17 69

Mail : [accueil.vallon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr](mailto:accueil.vallon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr)

Site web : <http://creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/>

Réf : 26\_100560  
Mise à jour : 03/06/2019

---